



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Coopératives et syndicats agricoles dans l'Ouest. L'exemple de la Loire-Atlantique

Jean-Pierre Peyon

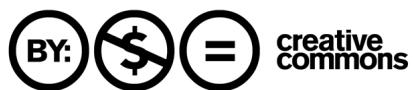
Citer ce document / Cite this document :

Peyon Jean-Pierre. Coopératives et syndicats agricoles dans l'Ouest. L'exemple de la Loire-Atlantique. In: Économie rurale. N°207, 1992. pp. 33-36;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4431>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_207_1_4431

Fichier pdf généré le 26/03/2019



Abstract

Agricultural co-operatives and professional associations in the west of france : the case of loire-atlantique

More than elsewhere the farmers' organizations of Loire-Atlantique manifest the inconsistencies of the rural world in its relation with agricultural co-operatives, especially at the end of the sixties. After the 1968 ideological turmoil, the circle « Paysans Travailleurs » (Peasant-Workers) preaches an active contestation while the FDSEA (Departmental Federation of Farmers' Syndicates), which has broken with its national representative FNSEA, endeavours to be critical and attentive to the evolution of cooperation. The UDSEA (Departmental Union of Farmers' Syndicates) considers the co-operative enterprise as a useful economic tool ; however its solidaristic management should not be a handicap for efficient farmers. At last, farmers who sympathize with FFA (French Federation of Agriculture) contest its too collectivist organization. New farmers generations are less interested by basic values of co-operation : during the eighties, the economist and liberal ideology has taken the lead over the solidaristic and associationest vision.

Résumé

Le syndicalisme agricole en Loire-Atlantique exprime plus qu'ailleurs les contradictions du monde paysan dans la relation à la coopération agricole, notamment à partir de la fin des années soixante. Après la tourmente idéologique de 1968 dans les campagnes nantaises, le groupe des Paysans-Travailleurs prône une contestation syndicale active tandis que la FDSEA** (en rupture avec la FNSEA) se veut critique et attentive aux évolutions coopératives. L'UDSEA** considère l'entreprise coopérative comme un outil économique intéressant mais qui ne doit pas pénaliser les agriculteurs performants par une gestion trop solidariste. Enfin, les agriculteurs proches de la FFA** en contestent l'organisation trop « collectiviste ». Les nouvelles générations d'agriculteurs sont moins sensibles aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif, le discours économiste et libéral a pris le pas sur la vision solidariste et associationniste au cours des années quatre-vingts.



COOPÉRATIVES ET SYNDICATS AGRICOLES DANS L'OUEST L'EXEMPLE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Pierre PEYON*

Résumé :

Le syndicalisme agricole en Loire-Atlantique exprime plus qu'ailleurs les contradictions du monde paysan dans la relation à la coopération agricole, notamment à partir de la fin des années soixante. Après la tourmente idéologique de 1968 dans les campagnes nantaises, le groupe des Paysans-Travailleurs prône une contestation syndicale active tandis que la FDSEA** (en rupture avec la FNSEA) se veut critique et attentive aux évolutions coopératives. L'UDSEA** considère l'entreprise coopérative comme un outil économique intéressant mais qui ne doit pas pénaliser les agriculteurs performants par une gestion trop solidariste. Enfin, les agriculteurs proches de la FFA** en contestent l'organisation trop « collectiviste ». Les nouvelles générations d'agriculteurs sont moins sensibles aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif, le discours économiste et libéral a pris le pas sur la vision solidariste et associationniste au cours des années quatre-vingts.

AGRICULTURAL CO-OPERATIVES AND PROFESSIONAL ASSOCIATIONS IN THE WEST OF FRANCE : THE CASE OF LOIRE-ATLANTIQUE

Summary :

More than elsewhere the farmers' organizations of Loire-Atlantique manifest the inconsistencies of the rural world in its relation with agricultural co-operatives, especially at the end of the sixties. After the 1968 ideological turmoil, the circle « Paysans Travailleurs » (Peasant-Workers) preaches an active contestation while the FDSEA (Departmental Federation of Farmers' Syndicates), which has broken with its national representative FNSEA, endeavours to be critical and attentive to the evolution of cooperation. The UDSEA (Departmental Union of Farmers' Syndicates) considers the co-operative enterprise as a useful economic tool ; however its solidaristic management should not be a handicap for efficient farmers. At last, farmers who sympathize with FFA (French Federation of Agriculture) contest its too collectivist organization. New farmers generations are less interested by basic values of co-operation : during the eighties, the economist and liberal ideology has taken the lead over the solidaristic and associationest vision.

La vie syndicale agricole de Loire-Atlantique constitue un cas un peu particulier en France, mais de ce fait exemplaire : les contradictions du monde paysan s'y expriment au grand jour dans des clivages syndicaux complexes qui traduisent aussi la diversité du milieu agricole de ce département. Comme dans tout l'ouest de la France, ce syndicalisme a été largement influencé après la seconde guerre mondiale par l'idéologie jaciste et par l'intense effort de formation qu'assuraient à Angers (ou dans de nombreux cours par correspondance) les « nouveaux vicaires ». Les anciens notables qui contrôlaient les vieux syndicats nés à la fin du XIX^e siècle se trouvent progressivement

exclus des leviers de commande des organisations économiques par de nouvelles élites paysannes qui s'emparent de ce « pouvoir économique » dans l'espoir de la paysannerie pourra ainsi s'affranchir de la domination des villes et du négoce traditionnel et se donner les conditions de la prospérité dans un monde industriel en pleine évolution.

Les jeunes agriculteurs du CDJA, comme leurs aînés de la FDSEA (1), prônent alors la participation active dans les conseils d'administration des coopératives. Cette « lune de miel », que l'on peut repérer en Loire-Atlantique comme dans les départements de l'ouest,

* Professeur à l'Université de Nantes, IGARUN, Chemin de la Sensive du Tertre, BP 1025, 44036 NANTES CEDEX.

** FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ; UDSEA : Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ; FFA : Fédération Française de l'Agriculture.

1. Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs. Ces deux syndicats disposeront avec la chambre d'agriculteur du journal « Paysan nantais ».

subsiste jusqu'à la fin des années soixante. Les déclarations multiples contenues dans le « Pays Nantais », journal syndical départemental, en sont le témoin. En 1968, par exemple, la FDSEA et le CDJA de Loire-Atlantique y affirment leur soutien à la coopération agricole : « la coopération semble être le seul moyen qui reste aux paysans pour conserver ce qui leur reste de leur pouvoir économique ». Si les analyses du CDJA vont progressivement diverger de celles de la FDSEA, le CDJA souhaite, en avril 1968, à propos du rapprochement de deux coopératives, que « la coopération permette l'industrialisation de l'agriculture pour respecter la promotion des personnes » et insiste, début 1969, sur « la participation des agriculteurs au développement coopératif ».

DES PREMIERS CRAQUEMENTS A LA CONTESTATION OUVERTE : LA GRÈVE DU LAIT DE 1972

Cet unanimisme du journal paysan se craquelle au moment de la reprise de la CALO par le CANA (2). Le CDJA voit dans cette concentration « les limites de la coopération » et l'expression des « contradictions entre capitalisme et principes coopératifs ». Mais cette interrogation sur l'évolution de la coopération se transforme progressivement en contestation qui va aboutir à ce que l'on appelle la « guerre du lait » en 1972. Les agriculteurs des campagnes de l'ouest s'agitent pour obtenir une revalorisation du revenu laitier. En Loire-Atlantique, la FDSEA, sous la pression du CDJA, entre en conflit avec les organisations nationales. Le syndicalisme local est soumis à de fortes tensions internes et se radicalise.

Le CDJA écrit « qu'il n'y a pas de distinction fondamentale entre les coopératives et les autres entreprises, car les coopératives sont contraintes de fonctionner dans les mêmes conditions de productivité que les autres entreprises », et qu'« il faut donc distinguer les actions du syndicalisme et celles des organismes économiques » (3).

On reconnaît là les arguments qui seront popularisés par le groupe des Paysans-Travailleurs, dont Bernard Lambert fut l'un des principaux penseurs. Ce dernier développe la « théorie des cinq pouvoirs » au sein des coopératives agricoles : trois pouvoirs de gestion et deux pouvoirs de contestation. Les trois premiers pouvoirs sont formés par l'encadrement administratif, l'Etat et la banque, enfin l'environnement commercial. L'encadrement administratif contrôle le Conseil d'Administration et les directeurs, issus pour la plupart de la bourgeoisie locale ou nationale, raisonnent uniquement en terme d'économie libérale. Le Crédit Agricole impose ses solutions en cas de difficultés financières de l'entreprise et participe aux différentes concentrations coopératives tandis que l'Etat fait pression politique en jouant avec les subventions nécessaires aux nouveaux investissements. Enfin, la concentration de la distribution dans les mains des grandes chaînes de supermarchés restreint considérablement le pouvoir de négociation des firmes coopératives.

Les deux autres pouvoirs ne sont que des pouvoirs de contestation. Le pouvoir ouvrier peut s'exercer par la grève et par l'arrêt des fabrications. Leurs luttes peuvent donc avoir de graves conséquences pour les agriculteurs qui ne peuvent pas, par exemple, stocker leur lait très longtemps, ou bien dont les élevages hors-sol ne peuvent supporter une rupture de l'approvisionnement en aliment du bétail. Le pouvoir paysan peut s'exercer, lui, par la cessation des livraisons à la coopérative : ce n'est possible que si l'agriculteur peut livrer à d'autres firmes agro-alimentaires.

Le CDJA sera donc l'un des protagonistes de la grève du lait qui se développe en avril-mai 1971 dans tout l'Ouest de la France. Les coopérateurs de la COLARENA manifestent devant « leur » laiterie pour obtenir le paiement du lait au prix de revient. Au cours du cycle « manifestation-répression », la FDSEA se radicalise et élimine progressivement les responsables agricoles partisans de la ligne FNSEA, qui vient d'élire son nouveau président Michel Debatisse. Le syndicalisme réclame la suppression des primes de « quantité » ou de « qualité » accordées à certains producteurs notamment par les coopératives : ils y voient le renforcement de la sélectivité. Mais leur négociation ne réussira qu'après d'autres manifestations et avec la seule coopérative d'Ancenis (tandis que les autres entreprises attendent un accord national).

L'agitation reprend par suite de la faiblesse des augmentations de prix décidées à Bruxelles. Les laiteries coopératives ou privées sont la cible privilégiée des manifestants mais aussi leurs camions-citerne bloqués pendant des heures ou même vidés sur les routes. Durant tout le mois de mai 1971, les manifestations montrent les contradictions entre la gestion de la coopérative-entreprise et l'esprit de la coopération « prolongement des exploitations ». De nombreux administrateurs de coopératives démissionnent au cours d'assemblées générales très tendues. La question est alors de savoir s'il faut reconnaître le vote démocratique au sein des organismes élus de la coopérative, donc participer aux décisions, ou bien exercer une pression extérieure par le syndicat qui représenterait alors les véritables intérêts des classes paysannes. Un texte mis en débat au sein de la FDSEA résume les trois attitudes possibles du syndicalisme par rapport à la coopération : « Première attitude, les coopératives sont le prolongement naturel des exploitations (...) le syndicalisme doit favoriser l'engagement paysan (...). Deuxième attitude : les coopératives sont bien un moyen privilégié (...) mais elles doivent lutter dans le cadre de l'économie libérale. Le syndicalisme pour être représentant authentique et défenseur des agriculteurs, a pour mission d'intervenir auprès des organismes économiques, de rechercher la concentration avec les coopératives mais de lancer des actions en cas de désaccord (...). Troisième attitude : les organisations professionnelles économiques sont des outils qui rendent des services uniquement dans le cadre du système économique existant (...). Il faut alors réclamer notre revenu comme

2. Les coopératives de la région sont alors : la COLARENA (Coopérative Laitière de la Région Nantaise), la CALO (Coopérative Agricole Loire-Océan), la CANA (Coopérative Agricole de la Noëlle à Ancenis), l'Union Laitière Normande (ULN) citée plus loin est une coopérative laitière de Normandie.

3. Bernard Lambert, animateur principal du mouvement, publierà en 1970 son ouvrage important sur « Les paysans dans la lutte des classes ».

le fait le syndicalisme ouvrier. Donc, les organisations privées ou coopératives seraient traitées sur les mêmes bases » (4).

Ce texte préfigure la constitution à la fin des années soixante dix des trois grands courants syndicaux en Loire-Atlantique : la FDSEA, l'UDSEA (5) et les Paysans-Travailleurs, à côté de la frange conservatrice traditionnelle, et la diversité de leurs attitudes face à la coopération.

Les Paysans-Travailleurs, issus du CDJA contestataire de Loire-Atlantique, ne se sépareront totalement de la FDSEA qu'en 1974 (6). Ils sont progressivement évincés des instances officielles et accentuent leurs critiques par rapport à la politique gouvernementale et aux coopératives, rouages, selon eux, de sa mise en œuvre. Leurs diverses analyses, leur font adopter deux attitudes complémentaires. Devant l'illusion du pouvoir paysan au sein des coopératives, il ne reste que l'action illégale : occupation du Conseil d'Administration, séquestration des cadres selon un schéma pratiqué par la classe ouvrière en 1968. En tout état de cause, les agriculteurs ne doivent pas être présents dans les structures de participation, donc il faut éviter de gérer les coopératives en système libéral. Par contre, il faut créer des structures syndicales parmi les coopérateurs pour s'opposer aux décisions de l'entreprise si cela s'avère nécessaire. En Loire-Atlantique, au cours des années soixante dix, l'action des Paysans-Travailleurs portera sur deux fronts principaux : les problèmes du foncier et la contestation du pouvoir agro-alimentaire qui passe fréquemment par celui de la coopération. Les conflits avec les usines NEGLOBEUREUF de Redon et Derval donnent l'occasion de dénoncer la « collusion », selon eux, des intérêts privés et coopératifs au sein de l'Union Laitière Normande. Si l'opposition à la CANA est plus nuancée, elle n'en est pas moins ferme puisqu'elle aboutit en 1980 au dépôt d'une plainte contre X dans ce qui va devenir l'affaire du « veau aux hormones ».

L'usage des hormones de croissance s'est répandue avec l'« industrialisation » de la production de veau de lait et son « intégration » par des firmes privées ou coopératives. La CANA et son groupement veau n'échappe pas au processus, mais les conflits avec les éleveurs sont déclenchés par des incidents sanitaires graves. L'un des vétérinaires de la CANA (renvoyé ensuite) préconisait un produit interdit par la réglementation. Cependant c'est plus pour dénoncer le sort fait aux producteurs « intégrés » que pour dénoncer l'usage des hormones que les Paysans-Travailleurs engagent la bataille avec la CANA. On sait que l'affaire connaît un grand retentissement avec l'action de l'Union Fédérale des Consommateurs qui, bien qu'associée aux Paysans-Travailleurs, lancera son propre mot d'ordre de boycott le 10 septembre 1980. Les conséquences ont été assez spectaculaires auprès des consommateurs entraînant diverses difficultés pour les entreprises et les éleveurs. Ce dossier était symbolique car il mettait en valeur les contradictions du système coopératif, même à la CANA.

4. Texte de Gérard Loquais. Paysan Nantais, 28 octobre 1972.

5. L'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (UDSEA) est le syndicat créé par la FNSEA lorsque celle-ci exclut la Fédération Départementale (FDSEA) en 1977.

6. Le CDJA contestataire rompt en 1973 avec le CNJA et s'organise alors en équipe de Paysans-Travailleurs. La Chambre d'Agriculture refuse de les recon-

La FDSEA de Loire-Atlantique est restée largement influencée par les analyses de la base militante des Paysans-Travailleurs. Elle s'est trouvée en conflit permanent avec la direction de la FNSEA dont elle sera exclue en 1977 à la suite du débat sur la taxe de corresponsabilité laitière, Michel Debatisse ayant probablement voulu faire un exemple afin d'éviter la propagation de la contestation. La FDSEA a participé aux différentes actions sur les problèmes laitiers, s'opposant localement aux coopératives. Sa position est toutefois moins tranchée que celle des Paysans-Travailleurs. Elle considère d'abord que les organisations coopératives sont différentes des industries privées. Cependant, les organisations syndicales doivent veiller à ce que la gestion ne se fasse pas au détriment des agriculteurs, d'autant que leur pouvoir économique est une illusion en économie libérale. La FDSEA ne propose plus de candidats au Conseil d'Administration des coopératives même si les relations subsistent, parfois cordiales avec les responsables coopératifs. Ainsi, elle conserve un poids réel au sein du Conseil d'Administration de la CANA et ses représentants interviennent dans les Assemblées de section et en Assemblée Générale. La FDSEA continue du reste à y défendre sa thèse de suppression des primes différenciant les prix. L'attitude de la FDSEA est indiscutablement critique : elle dénonce le non-respect de la démocratie coopérative, la non-transparence des décisions du Conseil d'Administration etc. Pourtant les études que nous avions menées à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingts (7) dans la Région nantaise montrent que les adhérents et les militants de la FDSEA étaient plus fréquemment coopérateurs, notamment dans la zone d'influence de la CANA.

La création de l'UDSEA complique encore l'analyse des relations syndicalisme agricole et coopération dans ce département. Cette nouvelle union a vu le jour après l'exclusion de la FDSEA de la Fédération nationale, en 1978. Celle-ci s'est appuyée sur d'anciens leaders paysans qui avaient joué un rôle actif dans les années soixante mais s'étaient trouvés peu à peu dessaisis de leurs mandats syndicaux et consulaires, sous la poussée de la base militante de la FDSEA et du CDJA à la suite de la grève du lait. L'un des clivages principaux passe par le statut de l'exploitant agricole : entrepreneur ou travailleur. L'agriculture doit être pour l'UDSEA sélective et les organismes économiques n'ont pas à « faire du social ».

L'UDSEA reprend les positions nationales de la FNSEA : les coopératives restent un outil économique utile pour la profession agricole. Mais, les coopératives ne doivent pas pénaliser les entrepreneurs agricoles les plus performants par une politique trop sociale. La concentration industrielle et commerciale est une nécessité et c'est à l'Etat d'assurer la prise en charge sociale de la paysannerie marginale ou déficiente. La réticence des leaders de l'UDSEA persiste à l'égard de la CANA notamment pour des raisons idéologiques ou des raisons plus personnelles, héritage du passé. Ceci a débouché parfois sur la création de petites structures coopératives comme la SICA Loire Elvo à la fin de 1978 qui s'adressait à des éleveurs

naître comme groupe syndical représentant les jeunes, et la FNSEA fait pression sur la FDSEA pour qu'elle s'en sépare.

7. J.P. Peyon « La coopération agricole en France, étude des grands organismes coopératifs » Thèse Paris, 1983.

spécialisés en général plus importants que la moyenne des producteurs associés à la CANA : l'UDSEA est en effet bien implantée dans les secteurs de productions spécialisés ou « spéculatifs » (maraîchage, viticulture, élevages hors sol, etc.).

Le dernier grand courant syndical qui s'est développé dans les années soixante dix en Loire-Atlantique est associé à la FFA (Fédération Française de l'Agriculture). Les problèmes et les enjeux de la coopération agricole n'ont pas été au centre de leur préoccupation mais l'origine des leaders, leur étroite relation avec le petit négoce local ou les anciens notables, les portaient naturellement à critiquer la coopération agricole. Les coopératives sont accusées d'être des organisations collectivistes plus ou moins contrôlées par l'Etat. Mais si ce mouvement néo-poujadiste est dirigé par des leaders assez nettement opposés par idéologie à la coopération agricole les adhérents de base, individualistes par nature ont un comportement très variable. Ils adhèrent à telle ou telle coopérative s'ils trouvent un intérêt immédiat ou par tradition familiale. En ce sens, leur comportement n'est pas très différent de la majorité des exploitants de la Région nantaise.

UNE CONTESTATION MULTIFORME QUI S'AMPLIFIE

Au cours des années quatre-vingts, malgré la diversité des attitudes syndicales, les évolutions des coopératives

agricoles n'ont fait que renforcer les contestations de tous ordres. Ces entreprises coopératives ont été soumises au grand mouvement de concentration économique qui touche aussi le secteur agro-alimentaire. Ceci est particulièrement vrai pour les deux pôles coopératifs de Loire-Atlantique constitués par la CANA et la COLARENA. La reprise de petites coopératives ou d'entreprises privées s'est poursuivie sans que les processus de transparence démocratique aient fonctionné, sauf *a posteriori*. La spécificité coopérative n'apparaît donc plus clairement et les analyses développées au début des années soixante dix par les Paysans-Travailleurs trouvent un écho certain.

Mais le changement de génération en cours accentue aussi les divergences au sujet des outils coopératifs développés après guerre par les militants syndicaux issus de la JAC. Le sentiment d'appartenance et de paternité a tout normalement disparu, et le discours économiste et libéral a pris depuis longtemps le pas sur la vision solidariste et associationniste.

Dans ce contexte, l'évolution des entreprises coopératives soumises aux pressions économiques multiples, incapables de répondre à la crise agricole structurelle, ne peut que renforcer les réticences des jeunes agriculteurs déjà peu sensibles aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.